

Inscription sur les listes électorales

Le service des élections assure la gestion du fichier électoral. Les agents enregistrent les demandes d'inscription, de radiation et de changement d'adresse examinées par la commission administrative. Il est en charge de l'organisation matérielle des élections politiques (municipales, cantonales, législatives, présidentielles, européennes, referendum) mais également les élections prud'homales. Le service procède chaque année au tirage au sort des jurés d'assises.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit(e) sur les listes électorales de Petit-Bourg. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, mais doivent être effectuées avant une date limite avant chaque scrutin (généralement 6 semaines avant l'élection).

En ligne : via le site officiel du gouvernement, [cliquez ici](#)

En mairie : en vous rendant au Service Élection

La carte d'électeur

Une carte d'électeur est envoyée à chaque nouvel inscrit. Elle n'est pas obligatoire pour voter, mais elle facilite l'identification au bureau de vote. En cas de perte ou de changement d'adresse, n'hésitez pas à contacter le Service Élection pour mettre à jour vos informations.

Les modalités de vote

– **Vote en personne** : munissez-vous d'une pièce d'identité

– **Vote par procuration** : Dans le cas où vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote. Pour cela :

- Rendez-vous commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance avec une pièce d'identité
- Indiquez le nom, le prénom et la date de naissance de la personne à qui vous donnez procuration
- La procuration peut être faite pour un scrutin ou une période limitée.

A qui s'adresser ?

Service Élection



0590 95 38 00



0590 95 38 01



Hôtel de Ville, Rue SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg



contact@ville-petitbourg.fr